

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 18 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 18 Novembre, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Monsieur Pascal GINOLLIN, Maire,

Dûment convoqués le 14 Novembre 2025,

Présents : Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Odile CHALAMEL, Pierre Damien GALENE

Absents excusés : Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pierre-Damien GALENE

Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6 représentés : 2
Quorum : 5

Projets de délibérations :

1. Evolution de la vente de l'école de la Combe
2. Modification du RIFFSSEP des agents administratifs et d'animation

Questions diverses :

3. Embauche pour le poste accueil-ménage Piscine
4. Comité de Jumelage de Sauzon
5. Location de Ski 1400 - EKOSPORT

Délibérations

1. Evolution de la vente de l'école de la Combe

Monsieur Le Maire expose :

- que la commune avait décidé de vendre la parcelle cadastrée AA-214, sur laquelle est construite l'ancienne École de la Combe à hauteur de 300 000.00 € "net vendeur"
 - que la commune avait mandaté une agence immobilière le 17/10/2024 pour une vente avec démarchage
 - qu'à ce jour, il n'y a aucune offre au prix de vente fixé
 - qu'une proposition a été faite pour une location à partir du 01/12/2025 avec un loyer mensuel à 900.00 € avec achat le 01/04/2028 à hauteur de 300 000.00 € "net vendeur" avec déduction des loyers payés durant cette période.
- Il sera installé une épicerie Sherpa côté ancienne garderie.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider cette proposition.

➔ 1 abstention (Odile CHALAMEL) – 7 voix Pour

2. Modification du RIFSEEP des agents administratifs et d'animation

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le régime indemnitaire RIFSEEP au 18/11/2025 pour les agents administratifs et d'animation.

Cette révision comprend deux volets : l'IFSE et le CIA.

1. IFSE – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

Elle dépend du niveau de responsabilités, de la technicité requise et des sujétions du poste. Les emplois sont classés en groupes avec des plafonds annuels (entre 11000€ et 2000 € en fonction du poste occupé). L'IFSE est versée mensuellement, proratisée pour les temps partiels, et réexaminée en cas de changement de fonctions, de

grade ou tous les 4 ans. Son maintien ou sa réduction dépend du type de congé (maladie ordinaire, longue maladie, maternité, etc.).

2. CIA – Complément Indemnitaire Annuel

Il valorise la manière de servir (résultats, compétences, relations professionnelles, encadrement). Plafonds annuels : de 600 € à 2 300 € selon les cadres d'emplois. Versé une fois par an, en décembre, avec possible ajustement en fonction des absences.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 18/11/2025.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012

Toutes les délibérations antérieures relatives aux mêmes primes, notamment celle du 6 décembre 2016, sont abrogées.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

3. Embauche pour le poste accueil-ménage Piscine

Le poste a été attribué à Angélique GINOLLIN.

4. Comité de Jumelage de Sauzon

Les Sauzonnais viennent à Aillon le Jeune du 29 janvier au 01 février 2026. Pour ces quelques jours, un programme varié leur est réservé.

5. Location de Ski 1400 – EKOSPORT

L'Agence Alpine des Territoires (AGATE) confirme la faisabilité de changer de gérance pour la location de ski de Margériaz 1400. La DSP en cours reste inchangée. Le nouveau gestionnaire doit respecter toutes les clauses de la Délégation de Service Public.

Prochain conseil le 2 décembre 2025

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



Le Secrétaire de séance

Amandine PAGET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized "A" followed by "PAGET".